

La cession de droit d'usage sur les points de livraison consommateur (PLC)

Vous êtes client industriel et vous souhaitez maîtriser la souscription des capacités liées à votre site ? GRTgaz vous offre la possibilité de souscrire les capacités de livraison de votre site et de céder le droit d'usage associé à un expéditeur de votre choix.

Principes

Grâce à la cession de droit d'usage sur le réseau, un client industriel peut réserver des capacités de livraison pour son propre site (Point de Livraison Consommateur ou PLC) et décider de céder l'usage de ces capacités à un expéditeur cessionnaire.

Les capacités concernées par la cession de droit d'usage sur le réseau aval sont les :

- capacités de sortie du réseau principal
- capacités d'acheminement sur le réseau régional
- capacités de livraison journalière et horaire

Le client industriel qui cède une capacité reste redevable de son paiement auprès de GRTgaz. L'expéditeur cessionnaire qui reçoit l'usage de la capacité est quant à lui responsable de l'acheminement du gaz jusqu'au site.

Les cessions de droit d'usage se font via le portail **Ingrid**.

Durant toute sa durée, la cession concerne l'ensemble de la capacité sur le PLC considéré. Par ailleurs, la cession de droit d'usage est possible sur un pas de temps inférieur ou égal à la souscription (pas de temps minimum mensuel).

Le cédant conserve les obligations et les droits (hors droit d'usage), notamment les obligations de paiement des capacités et de garantie de paiement. Les éventuels dépassements de capacités de livraison et d'acheminement sur le réseau régional restent à sa charge.

Le cessionnaire :

- bénéficie du droit d'usage des capacités (nomination, programmation, réalisation, interruptibilité, maintenance...). Les éventuels dépassements de capacité en sortie du réseau principal sont à sa charge
- bénéficie du droit de demander l'arrêt de livraison d'un destinataire et bénéficie des droits de stockage associés aux capacités de livraison cédées
- ne peut pas céder à nouveau sur l'aval une capacité acquise en droit d'usage